

## Enregistrement des naissances

Date : 26 avril 2020



### La situation sur le terrain

Le droit à un nom figure dès l'article 7 de la [Convention relative aux droits de l'enfant](#). Ce droit reste néanmoins bafoué dans de nombreux pays. Au Togo, par exemple, plus de 30%\* des enfants qui vivent dans les zones rurales ne sont pas enregistrés. Les démarches sont en effet coûteuses et complexes pour des parents en situation de grande précarité qui ignorent bien souvent l'importance du certificat de naissance.

Or, l'enregistrement des naissances est la clé de voûte de tous les autres droits. Sans état civil, les enfants ne peuvent avoir accès ni aux soins de santé publique, ni à la protection, ni à l'éducation. Ce sont des enfants fantômes sans existence légale qui n'ont aucun moyen de faire valoir leurs droits.

### Le projet du BICE

En 2020, le BICE s'associe à l'organisation A2PEJF-Togo pour favoriser l'enregistrement des naissances au sein de 10 villages, dans la région Sud-Est maritime du Togo.

Le projet s'organise autour de deux axes forces :

- Assurer les démarches et le financement pour l'enregistrement de 500 enfants vulnérables de 1 à 17 ans.
- Et sensibiliser 50 leaders communautaires, chefs traditionnels, notables et agents d'état civil à l'importance de l'enregistrement systématique et légal des enfants dès la naissance.

Deux radios de vaste audience diffuseront également des émissions de sensibilisation.

\*Source : Unicef 2019

En 2019, un projet avait permis l'enregistrement de 50 enfants. À lire ci-dessous :

<https://bice.org/fr/togo-favoriser-lenregistrement-des-naissances/>

**Convention relative aux droits de l'enfant**

**Article 7.** L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

**Article 8.** Les États parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.



**BICE - ONG de protection des droits de l'enfant**

Notre mission : Défendre les droits et la dignité des enfants partout dans le monde

<https://bice.org/fr/>

---